

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2008

Présents : MM. LASSUS - COLLANGE - LE BRAS - LOCTOR - Mme GUYOUX - M. PLANTARD - Mmes ROUSSAT - JAILLOT - BELLARBRE - M. CHOPIN - Mmes DAUTELOUP - ABCHICHE - LACOUR - MM. MONNETTE - BEAUNEE - BENOIST - CHEMANI - Mmes GONDET - ORPHELIN - M. DUSSER - Mme MENAND - M. BEUVELET - Mme BOURGEOIS.

Excusés : M. LAHAIX qui a donné procuration à M. LASSUS.  
Mme HALADYN qui a donné procuration à M. COLLANGE.  
M. NOLIN.  
Mme PARIZOT qui a donné procuration à Mme MENAND.  
M. GRISARD.  
Melle GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Mme ABCHICHE.

## SOMMAIRE

- 1 - Amortissement Ville
- 2 - Amortissement Service des Eaux - Service Assainissement
- 3 - Amortissement Cinéma
- 4 - Amortissement Ecole de Musique
- 5 - Compte Administratif Ville et Services
- 6 - Compte de Gestion
- 7 - Affectation des résultats 2007 - Budget Ville
- 8 - Affectation des résultats 2007 - Service des Eaux
- 9 - Affectation des résultats 2007 - Service Assainissement
- 10 - Affectation des résultats 2007 - Cinéma

- 11 - Affectation des résultats 2007 - Budget Lotissement « Champ du Pavillon »
- 12 - Affectation des résultats 2007 - Budget Lotissement « Village de Brain »
- 13 - Affectation des résultats 2007 - Budget Ecole de Musique
- 14 - Prix de vente de l'eau
- 15 - Redevance Assainissement
- 16 - Avenant Assurance S.M.A.C.L. - Dommages causés à autrui - Défense  
Recours
- 17 - Option T.V.A. – Lotissement
- 18 - Budget Primitif Ville et Services
- 19 - Subventions échanges scolaires
- 20 - Subvention
- 21 - Avenant convention Ville d'Appui - Prorogation Centre de Loisirs Sans  
Hébergement
- 22 - Rapport annuel d'activités de la C.C.S.N. 2007
- 23 - Travaux de voirie et réseaux AEP et Assainissement EU Rue de Caqueret
- 24 - Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 26 Mars 2008 est adopté à l'unanimité.

### **Rapport n°1 - Amortissement Ville**

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice de la Ville, des installations terminées et des matériels acquis en 2007, des subventions d'investissement avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2008 :

#### **Compte 28031**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

#### **Frais d'études**

23 322,05 €  
5 ans  
4 664,41 €

#### **Compte 280420**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

#### **Subventions d'équipement versées - Personnes de droit privé**

5 579,00 €  
5 ans  
1 115,80 €

#### **Compte 281571**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

#### **Matériel roulant**

142 548,51 €  
8 ans  
17 818,56 €

<b><u>Compte 281578</u></b>	<b>Autres matériels et outillage de voirie</b>
Pour une valeur de	334,88 €
Durée d'amortissement	4 ans
Amortissement annuel	83,72 €
Pour une valeur de	14 642,33 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	2 440,42 €
<b><u>Compte 28158</u></b>	<b>Autres installations, matériel outillage technique</b>
Pour une valeur de	1 528,37 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	254,73 €
<b><u>Compte 28183</u></b>	<b>Matériel de bureau, matériel informatique</b>
Pour une valeur de	13 005,85 €
Durée d'amortissement	5 ans
Amortissement annuel	2 601,17 €
<b><u>Compte 28188</u></b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>
Pour une valeur de	4 554,97 €
Durée d'amortissement	5 ans
Amortissement annuel	910,99 €
Pour une valeur de	45 097,18 €
Durée d'amortissement	6 ans
Amortissement annuel	7 517,21 €
Pour une valeur de	8 429,91 €
Durée d'amortissement	10 ans
Amortissement annuel	842,99 €

## **Rapport n°2 - Amortissement Service des Eaux - Service Assainissement**

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice du Service des Eaux et du Service Assainissement des installations terminées et des matériels acquis en 2007, des subventions d'investissement, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

## **SERVICE DES EAUX**

<b><u>Compte 28155</u></b>	<b>Outillage industriel</b>
Pour une valeur de	10 661,98 €

Durée d'amortissement 6 ans  
Amortissement annuel 1 777,00 €

**Compte 28156**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

**Matériel spécifique d'exploitation**

408,70 €  
6 ans  
68,12 €

Pour une valeur de 14 022,29 €  
Durée d'amortissement 10 ans  
Amortissement annuel 1 402,23 €

**Compte 28183**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

**Matériel de bureau et matériel informatique**

108,05 €  
5 ans  
21,61 €

**Compte 1391**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

**Subvention d'équipement**

54 000,00 €  
50 ans  
1 080,00 €

**SERVICE ASSAINISSEMENT****Compte 28032**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

**Frais de recherche et de développement**

13 031,14 €  
5 ans  
2 606,23 €

**Compte 28155**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

**Outillage industriel**

520,56 €  
6 ans  
86,71 €

**Compte 28156**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

**Matériel spécifique d'exploitation**

908,96 €  
6 ans  
151,50 €

**Compte 28182**

Pour une valeur de  
Durée d'amortissement  
Amortissement annuel

**Matériel de transport**

10 194,70 €  
10 ans  
1 019,47 €

<b><u>Compte 1391</u></b>	<b>Subvention d'équipement</b>
Pour une valeur de	30 000,00 €
Durée d'amortissement	50 ans
Amortissement annuel	600,00 €

### **Rapport n°3 - Amortissement Cinéma**

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice du Cinéma des installations terminées et des matériels acquis en 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

<b><u>Compte 28188</u></b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>
Matériel acquis	557,60 €
Amortissement 6 ans	92,93 €
Matériel acquis	783,00 €
Amortissement 5 ans	156,60 €

### **Rapport n°4 - Amortissement Ecole de Musique**

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge aux comptes du bilan de l'exercice de l'Ecole de Musique des installations terminées et des matériels acquis en 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2008.

<b><u>Compte 28183</u></b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatique</b>
Pour une valeur de	1 241,45 €
Durée d'amortissement	5 ans
Amortissement annuel	248,29 €

<b><u>Compte 28188</u></b>	<b>Autres Installations, matériels</b>
Pour une valeur de	2 802,83 €
Durée d'amortissement	10 ans
Amortissement annuel	280,28 €

### **Rapport n°5 - Compte Administratif Ville et Services**

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal le rapport suivant relatant le bilan de l'année.

## « 1°) BUDGET VILLE

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 5 428 788,10 € et les recettes à 5 969 695,10 €.

Le résultat définitif de la section présente un excédent de 904 355,86 € compte tenu du résultat 2006.

En investissement, les dépenses et les recettes sont respectivement de 2 395 394,16 € et 2 221 061,35 € faisant apparaître un déficit de clôture de 1 882 474,18 € après intégration du résultat 2006.

Les reports s'élèvent à 2 901 547 € en dépenses et 4 286 154 € en recettes.

Ces résultats seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2008.

## 2°) SERVICE DES EAUX

En section d'exploitation, les dépenses s'élèvent à 662 581,06 € et les recettes à 933 130,67 € ; ce qui permet de dégager un excédent de 335 270,46 € après reprise du résultat 2006.

La section d'investissement présente un excédent de 327 440,76 € ; les dépenses étant de 287 837,98 € et les recettes de 615 278,74 € dont 90 537,15 € d'excédent 2006.

Les restes à réaliser s'élèvent à 899 369 € en dépenses et à 433 030 € en recettes.

## 3°) SERVICE ASSAINISSEMENT

En section d'exploitation, les dépenses s'élèvent à 363 828,64 € et les recettes à 480 115,54 € ; ce qui permet de dégager un excédent de 145 911,96 € après reprise de l'excédent 2006.

La section d'investissement présente un déficit de 59 112,01 € ; les dépenses s'élevant à 884 308,45 €, les recettes à 720 679,85 € et l'excédent 2006 à 104 516,59 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 498 384,00 € en dépenses et à 428 867,00 € en recettes.

## 4°) CINEMA

En **fonctionnement**, les dépenses s'élèvent à 189 769,30 € et les recettes à 176 478,41 € ; ce qui fait apparaître un déficit de 13 253,77 € après reprise de l'excédent 2006.

La **section d'investissement** présente quant à elle un excédent de 25 404,35 € avec des dépenses de 7 975,29 € (dont 6 634,69 € de déficit 2006) et des recettes de 33 379,64 €.

Les restes à réaliser s'élèvent à 12 137,00 € en dépenses.

#### 5°) **LOTISSEMENT « CHAMP DU PAVILLON »**

En **fonctionnement**, un excédent de 141 493,90 € est constaté. Les dépenses sont de 17 051,00 € et les recettes de 158 544,90 € soit l'intégralité de l'excédent 2006.

Il n'y a pas eu d'opération d'**investissement**.

#### 6°) **LOTISSEMENT « VILLAGE DE BRAIN »**

En **fonctionnement**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 621 180,57 €.

La **section d'investissement** présente quant à elle un déficit de 152 537,05 € après reprise du déficit 2006.

#### 7°) **ECOLE DE MUSIQUE**

Les dépenses de la section de **fonctionnement** s'élèvent à 104 170,40 € et les recettes à 104 936,36 € soit avec un excédent de 765,96 €.

En **investissement**, les dépenses, y compris le déficit 2006, sont de 6 867,58 € et les recettes de 6 101,62 € soit un déficit de 765,96 € ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2007 de la ville et des services tel qu'il vient de lui être présenté.

### **Rapport n°6 - Compte de Gestion**

Madame ROUSSAT fait part que le compte de gestion dressé par le comptable de la Ville est identique au compte administratif qui vient d'être présenté.

Considérant qu'il n'appelle ni observation, ni réserve, le Conseil Municipal, l'approuve à l'unanimité.

### **Rapport n°7 - Affectation des résultats 2007 - Budget Ville**

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif :

- un excédent de fonctionnement de 904 355,86 €
- et un déficit d'investissement de 1 882 474,18 €,

Le Conseil Municipal sur proposition de Madame ROUSSAT décide à l'unanimité d'affecter :

- 497 868 € en excédent de fonctionnement capitalisé,
- le solde de 406 487,86 € en report à nouveau.

### **Rapport n°8 - Affectation des résultats 2007 - Service des Eaux**

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif :

- un excédent de fonctionnement de 335 270,46 €,
- un excédent d'investissement de 327 440,76 € ramené à 312 666,14 € dans le cadre de l'application de la nouvelle nomenclature M49 pour les I.C.N.E.

Le Conseil Municipal sur proposition de Madame ROUSSAT décide à l'unanimité d'affecter :

- 153 673, € en excédent de fonctionnement capitalisé,
- le solde de 181 597,46 € en report à nouveau,
- l'excédent de 312 666,14 € constaté en investissement en report à nouveau.

### **Rapport n°9 - Affectation des résultats 2007 - Service Assainissement**

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif :

- un excédent de fonctionnement de 145 911,96 €,
- un déficit d'investissement de 59 112,01 € porté à 75 731,69 € dans le cadre de l'application de la nouvelle nomenclature M49 pour les I.C.N.E.

Le Conseil Municipal sur proposition de Madame ROUSSAT décide à l'unanimité d'affecter :

- 145 249 € en excédent de fonctionnement capitalisé,
- le solde de 662,96 € en report à nouveau,
- le déficit de 75 731,69 € constaté en investissement en report à nouveau.

### **Rapport n°10 - Affectation des résultats 2007 - Cinéma**

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif, le Conseil Municipal sur proposition de Madame ROUSSAT, décide à l'unanimité d'affecter en report à nouveau les résultats.

### **Rapport n°11 - Affectation des résultats 2007 - Budget Lotissement « Champ du Pavillon »**

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter en report à nouveau Budget Ville, les résultats constatés au compte administratif 2007 du Budget du Lotissement du « Champ du Pavillon », soit un excédent de fonctionnement de 141 493,90 €.

### **Rapport n°12 - Affectation des résultats 2007 - Budget Lotissement « Village de Brain »**

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter en report à nouveau, les résultats constatés au compte administratif 2007 du budget du lotissement du « Village de Brain ».

### **Rapport n°13 - Affectation des résultats 2007 - Budget Ecole de Musique**

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif, et sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- 765,96 € en autofinancement complémentaire compte 1068.

### **Rapport n°14 - Prix de vente de l'eau**

Sur proposition de Monsieur CHOPIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer ainsi le tarif de vente de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2008 :

#### **Prix de vente aux usagers**



## **Rapport n°17 - Option T.V.A. - Lotissement**

Sur proposition de Monsieur LASSUS, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'assujettissement à la T.V.A. pour l'opération de lotissement communal N° 3 à engager prochainement.

## **Rapport n°18 - Budget Primitif Ville et Services**

### **BUDGET VILLE**

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant après avoir précisé qu'il s'agit d'un budget transitoire après les sept derniers exercices qui vise également à clôturer des opérations déjà engagées.

« Le budget qui vous est proposé s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à 6 517 000 € pour **la section de fonctionnement** et
- à 6 624 977 € pour **la section d'investissement**

soit un montant total de 13 141 977 € pour le budget Ville uniquement.

Si l'on ajoute les budgets des services annexes : eau, assainissement, cinéma, lotissements du « Village de Brain » et « N° 3 », école de musique, le budget global de la commune s'élève à 19 422 024 € (9 845 920 € pour le **fonctionnement** et 9 576 104 € pour l'**investissement**) soit – 532 990 € ou – 2.67 % par rapport au budget primitif 2007.

La différence se constate essentiellement sur la section d'investissement avec 9 576 104 € en 2008 contre 10 288 013 € en 2007, même si le budget principal n'enregistre qu'une baisse de 76 977 €.

Comme habituellement, les résultats constatés au compte administratif de la Ville et des Services sont affectés dans les budgets suivant les délibérations qui viennent de vous être soumises. Ainsi, c'est bien un budget annuel qui est proposé ; les décisions modificatives ou virements de crédits qui pourront être présentés, en cours d'exercice, devraient être mineurs ou d'ordre purement « techniques ».

**Le budget de la Ville** retrace les grandes orientations retenues pour 2008, à savoir :

En ce qui concerne **le fonctionnement** :

- maîtriser la pression fiscale en n'augmentant pas les impôts

- diminuer les charges financières de la Commune
- maîtriser les coûts de gestion courante
- favoriser le soutien aux associations dans tout domaine : moral, financier ainsi que pour la mise à disposition d'équipements divers à titre permanent ou occasionnel

Pour l'**investissement**, les **dépenses** prioritaires sont celles qui :

- permettent d'assurer le rôle de pôle structurant du Sud Nivernais en maintenant une politique d'investissement volontariste
- permettent d'entretenir le patrimoine communal : voirie, bâtiments publics, église, environnement et sites naturels
- permettent d'assurer la sécurité
- permettent d'acquérir les matériels et équipements divers nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux ainsi qu'à l'embellissement de la Ville.

### **Section de fonctionnement**

Globalement, il convient de noter une hausse des dépenses réelles de fonctionnement (c'est-à-dire déduction faite des opérations d'ordre : dotations aux amortissements, virements à la section d'investissement), qui étaient de 5 511 203 € en 2007 et qui sont de 5 830 692 € cette année, soit une différence de 319 489 € ou + 5.80 %.

Si l'on compare avec l'ensemble du budget 2007, c'est-à-dire décisions modificatives comprises, on constate une hausse de 260 289 €.

La différence s'opère principalement sur trois postes :

- au chapitre 60, Achats et variation de stocks, la différence s'élève à + 7 800 €, correspondant essentiellement à la hausse du prix des carburants ainsi que des matériaux de voirie.
- au 012, Charges de personnel, l'augmentation est de + 196 000 €.
- au chapitre 65, Autres charges de gestion courante, la différence s'élève à + 124 739 € en raison d'une écriture comptable à intervenir afin d'affecter le résultat excédentaire du lotissement du « Champ de Pavillon » dans un autre budget lotissement.

Dans le même temps les charges financières (chapitre 66) sont revues à la baisse de 25 000 € ainsi que le chapitre 61 (services extérieurs) de 13 800 € et le chapitre 67 (charges exceptionnelles) de 20 900 €.

Ces dépenses s'élèvent à 867.92 € par habitant au titre de 2008 quand elles étaient de 820.36 €/habitant en 2007, et de 801.48 € en 2006.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent quant à elles de 140 467 € entre les deux budgets primitifs et de 89 467 € (soit + 1.52 %) entre le budget primitif 2008 et l'ensemble de l'exercice 2007.

Les augmentations se concentrent sur deux postes :

- les impôts et taxes, principalement en raison de l'augmentation des bases et de l'augmentation « physique » de l'assiette, les taux d'imposition restant inchangés
- les dotations et participations

### **Dépenses de fonctionnement**

A la lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre on constate les fluctuations suivantes :

**Chapitre 60 : « Achats et variation de stocks »,** représentant 14 % des dépenses de la ville.

Ce chapitre augmente de 7 800 € soit + 0.93 % (l'ensemble des comparaisons étant faites par rapport aux prévisions totales de 2007).

Six postes sont prévus à la hausse :

•	60622	Carburants En raison de l'augmentation du coût du pétrole	+ 5 500 €
•	60633	Fournitures de voirie En raison de l'augmentation du coût des matériaux de carrière	+ 3 000 €
•	60636	Vêtements de travail Pour la restauration scolaire et les espaces verts	+ 300 €
•	6065	Livres, disques, cassettes	+ 400 €
•	6067	Fournitures scolaires	+ 2 000 €
•	6068	Autres matières et fournitures	+ 2 600 €

Dans le même temps, une variation à la baisse est enregistrée au compte suivant :

- 6078 Achat de marchandises - 6 000 €  
Pour les repas de restauration scolaire qui ont vu leur prix sensiblement diminuer suite au dernier marché public entré en application au 01/01/2008.

Les autres postes, notamment achats de prestation de services, eau et assainissement, électricité, chauffage, alimentation, fournitures d'entretien, de petits équipements et fournitures administratives restent stables.

**Le Chapitre 61 : « Services extérieurs »** représentant 7 % des dépenses de la ville enregistre une baisse de 13 800 € soit - 3.23 %.

Si les crédits de quatre postes sont reconduits à l'identique entre 2007 et 2008 :

- 61523 Entretien voies et réseaux
- 61558 Entretien matériel (autres)
- 6156 Maintenance
- 6188 Autres frais divers

En revanche, des économies sont prévues dans quatre autres :

- 6132 Locations immobilières - 7 000 €  
Principalement du fait que la médecine scolaire a été transférée dans les locaux scolaires de l'école Les Rainettes
- 61551 Entretien matériel roulant - 1 500 €  
Le parc des véhicules a été rajeuni avec l'achat d'une balayeuse neuve
- 617 Etudes et recherches - 11 500 €  
La réalisation du site Internet et le diagnostic amiante sont des opérations non renouvelables
- 6184 Versements à des organismes de formation - 4 000 €  
Les habilitations pour le personnel des services techniques ont été réalisées l'année dernière

Des augmentations sont attendues aux comptes :

- 611 Contrat de prestations de services + 1 800 €
- 6135 Locations mobilières + 900 €

- 61522 Entretien bâtiments + 5 000 €
- 616 Primes d'assurance + 2 000 €
- 6182 Documentation + 500 €

**Le Chapitre 62 : « Autres services extérieurs »**, représentant 4 % des dépenses de la ville, baisse de 9 550 € soit – 3.63 %.

Dix postes sont reconduits à l'identique :

- 6225 Indemnités comptables
- 6226 Honoraires
- 6227 Frais d'actes et de contentieux
- 6228 Divers
- 6241 Transports de biens
- 6256 Missions
- 6262 Frais de télécommunications
- 627 Services bancaires et assimilés
- 6281 Concours divers
- 6282 Gardiennage

Des baisses sont attendues au :

- 6236 Catalogues et imprimés - 500 €
- 6247 Transports collectifs - 4 000 €  
Principalement pour le transport des élèves des écoles primaires (ex : voyage à Paris).
- 6251 Déplacements - 3 300 €

La diminution s'explique par un congé bonifié accordé en 2007 non reconductible cette année.

- 6288 Autres services extérieurs - 15 500 €  
Pour les classes de découverte, certaines ayant été payées par anticipation en décembre 2007.

Alors que des augmentations sont prévues aux articles :

- 6231 Annonces et insertions + 3 000 €  
Pour des postes à pourvoir en cours d'année
- 6232 Fêtes et cérémonies + 9 750 €  
Pour l'accueil de la délégation de Betzdorf principalement.
- 6261 Frais d'affranchissement + 1 000 €

**Au chapitre 63 : « Impôts, taxes et versements assimilés »**, une hausse de 1 000 € est proposée pour prévoir l'augmentation des taxes foncières - article 63512.

**Le chapitre 64 : « Charges de personnel »**, représentant 51 % des dépenses de la ville, d'un montant total de 3 048 000 € augmente de 196 000 €, soit + 6.87% ce qui s'explique par :

- le G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité), c'est-à-dire les avancements de grade et d'échelon
- l'augmentation générale du traitement des fonctionnaires à intervenir
- le remplacement d'un agent en congés maternité
- le doublement de la cotisation F.N.A.L. (Fonds National d'Aide au Logement)
- la validation des services auxiliaires auprès d'une caisse de retraite
- le recrutement d'agents recenseurs
- la réintégration d'un agent
- l'effet en année pleine de décisions adoptées courant 2007 notamment en matière indemnitaire

**Le chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante »** - 15 % des dépenses de la ville, augmente de 124 739 € ou 16.31%.

Des hausses de charges sont attendues sur six postes :

• 6531 Indemnités Maire et Adjoints	+ 1 000 €
• 6533 Cotisations retraite Maire	+ 50 €
• 6553 Service Incendie	+ 3 456 €
• 6554 Contribution organismes de regroupement	+ 64 740 €
Les travaux d'éclairage public seront désormais imputés sur cet article au lieu du 65 737	
• 657364 Subvention à un établissement à caractère commercial afin d'affecter le résultat excédentaire du lotissement du « Champ du Pavillon » dans un autre budget lotissement nouvellement créé	+ 141 493 €
• 65748 Subvention de fonctionnement aux associations	+ 8 000 €

En revanche, le compte 65737 – Subventions de fonctionnement aux établissements publics locaux (S.I.E.E.N.) diminue de 94 000 €.

Les autres postes au chapitre : 6532 – Frais de mission, 6535 – Formation, 65372 – Cotisation au fonds d'allocation de fin de mandat, 6558 – Autres contributions obligatoire, 65736 – Subvention de fonctionnement versée au C.C.A.S. restent au même niveau qu'en 2007.

**Au chapitre 66 : « Charges financières »** - 4 % des dépenses de la ville - La baisse est estimée à 25 000 € soit 10.15 % ; les intérêts de la dette passant de 222 000 € en 2007 à 199 100 € en 2008, soit une baisse de 22 900 € (- 10.32 %) d'une année sur l'autre ; et l'annuité de la dette évoluant de 1 007 862 € en 2007 à 899 511 € en 2008, ce qui correspond à une diminution de charges de 108 351 €.

Le capital restant dû passe quant à lui de 4 491 630 € en 2007 à 4 340 044 € en 2008 (-151 586 €).

Quatre emprunts d'une valeur totale de 650 000 € ont été réalisés en 2007 sur les 1 020 000 € prévus au budget primitif.

**Au chapitre 67 : « Charges exceptionnelles »** 2 % des dépenses de la ville. On note une réduction des charges de 20 900 € soit - 13.22 % provenant de la diminution de 25 500 € au compte 673 – titres annulés.

Les autres subventions exceptionnelles, compte 6748, sont prévues en augmentation de 4 600 € pour assurer l'équilibre du budget de l'école de musique.

**Au chapitre 68 : « Dotation aux amortissement et provisions »** - 3 % des dépenses de la ville - un recul de 25 030 € (- 12.37 %) est prévu, tenant compte des acquisitions et des cessions réalisées en 2007 dans les amortissements, mais également à l'arrivée à terme de certains amortissements.

Enfin, les « **Reversements sur recettes** », tels qu'ils figurent **au chapitre 73**, n'évoluent pas, ils restent stables à 200 €.

### **Recettes de fonctionnement**

Le total des recettes, hors excédent de fonctionnement, augmente de 89 467 € soit + 1.52 % par rapport aux prévisions 2007, passant de 5 879 552 € à 5 969 019 €.

Deux postes contribuent à ce phénomène :

**Le chapitre 73 : « Impôts et taxes »** augmente de 55 650 € en raison notamment de l'augmentation des bases pour les contributions directes (compte 7311).

En fait, quand 1 817 633 € ont été encaissés en 2007 y compris les rôles complémentaires, les Services Fiscaux prévoient à taux constant un produit de 1 859 881 € pour cet exercice.

Les bases de la commune s'établissent ainsi :

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
• <b>Taxe d'habitation</b>	6 535 000 €	6 636 000 € +1.55%	6 891 000 € +3.84%
• <b>Taxe foncier bâti</b>	5 459 000 €	5 550 000 € + 1.67%	5 707 000 € +2.83%
• <b>Taxe foncier non bâti</b>	171 700 €	175 000 € +1.92%	176 700 € +0.97%

Les taux de la fiscalité locale « ménages » demeurent à nouveau inchangés.

Depuis 1997, les taux s'établissent donc ainsi :

• Taxe d'habitation	12.60%
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.01 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44.10 %

Quand les taux restent fixes, il est constaté une variation physique des bases fiscales, en augmentation de 3.35 % en moyenne par rapport à 2007, entraînant une hausse du produit total attendu correspondant en 2008.

Le produit total attendu s'élève donc à 1 859 881 € soit 276.85 € par habitant.

Les attributions de compensation (+ 18 824 €) sont également en progression, alors qu'une estimation très prudente a été faite pour les taxes additionnelle aux droits de mutation au compte 7381 avec un repli de 22 000 €.

Les comptes 7336 – droits de place, 7338 – Autres Taxes, 7363 – Impôts et spectacles et 73 681 – taxe sur les emplacements publicitaires ont été reconduits à l'identique.

Le total du Chapitre 73 « Impôts et Taxes » fait apparaître un produit de 578.18 €/habitant. Quant au niveau national, il s'élève à 615 € pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

**Le chapitre 74 : « Dotations, subventions et participations »**, représentant 3 % des recettes augmente de 52 138 € soit 3.05 %.

Au compte 7411 – D.G.F. – Dotation forfaitaire – la recette inscrite est portée de 1 067 009 € à 1 079 277 €, soit + 12 268 €.

Aux comptes 74121 et 74 122 (Dotation solidarité première et deuxième parts), les prévisions ont été majorées respectivement de 16 869 € et 4 237 €.

La dotation nationale de péréquation au -74127- est majorée de 8 356 €.

La dotation de décentralisation est estimée à l'identique à 37 000 €.

Le 74718 – Subventions et participations Etat est en baisse de 5 000 € (l'année dernière il y avait eu une dotation exceptionnelle pour l'acquisition de livres à la bibliothèque).

Les comptes 7474 (subventions et participations communes), 7475 (Groupements de collectivités) et 7478 (Autres organismes) sont stables.

L'attribution du fonds départemental de taxe professionnelle - compte 74832 - est prévue à hauteur de 60 588 €, soit une hausse de 21 588 €.

Aux 74833, 74834 et 74835, les attributions de compensation permettent de constater une baisse de 19 483 € au titre de la taxe professionnelle et une augmentation de 2 150 € au titre du foncier bâti quand la taxe d'habitation régresse de 2 694 €.

Cette année, une recette de 13 847 € est prévue au 7484 – Autres attributions et participations compte tenu du recensement général de la population.

De ces recettes, il ressort que la Dotation Globale de Fonctionnement produit 190.43 € par habitant contre 220 € au plan national pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

En revanche, quatre postes sont en diminution :

**Le chapitre 013 : « Atténuation de charges »** diminue de 9 900 €, compte tenu des arrêts maladie-maternité indemnifiables, en cours, ou prévus, ainsi que du départ à la retraite d'un agent en position de détachement.

**Le chapitre 70 : « Vente de produits, prestations de services »**, diminue de 19 €.

Trois baisses apparaissent aux comptes 70312 – redevances et taxes funéraires, 7067 – redevances scolaires, et 7088 – Autres produits des activités annexes.

En revanche, les comptes 70323 – redevances d'occupation du domaine public et 7062 – Redevances et droits culturels augmentent respectivement de 800 et 1 300 €.

Les comptes 703111- Concessions cimetières et 70688 - Autres redevances et droits voient leurs prévisions inscrites à l'identique.

Il est à noter que les tarifs publics augmenteront sauf quelques aménagements particuliers de 1.90%, ce qui correspond à l'évolution du coût de la vie entre Octobre 2006 et Octobre 2007.

**Le chapitre 75 : « Autres produits de gestion courante »** diminue de 8 300 €.

Le compte 752 – Revenus des immeubles baisse de 9 300 € en raison notamment de la suppression de la location de la Crown Blue Line (désormais réglée à la Communauté de Communes).

Le compte 757 – Redevances versées par les fermiers est stable, alors que le compte 758 – Produits divers de gestion est en progression de 1 000 €.

**Le chapitre 77 : « Produits exceptionnels »** diminue de 102 €.

Si l'on prend en compte l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement, on enregistre un produit de 888.51 € par habitant à DECIZE contre 1 066 € en moyenne nationale pour la strate.

L'excédent 2007 ainsi que l'excédent du lotissement « Champ du Pavillon » sont intégrés pour la somme globale de 547 981 € conformément aux délibérations qui viennent de vous être proposées.

De la différence entre ces dépenses et ces recettes, il ressort un autofinancement pour investissement de 509 057 €.

### **Section d'investissement**

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 624 977 € contre 6 548 000 € en 2007 soit + 1.18 %.

L'adoption du compte administratif au cours de la même séance du Conseil Municipal ou plus globalement avant le vote du Budget Primitif permet la reprise des résultats de l'exercice précédent en fonctionnement, et en investissement ; de même que l'intégration des reports ou restes à réaliser en dépenses comme en recettes.

Ainsi :

- on peut disposer d'une image fidèle de l'équilibre global du budget de l'année, en conformité avec le principe de l'unité budgétaire

- l'excédent disponible assure la budgétisation de nouvelles opérations immédiatement, notamment en investissement ; alors que l'attente d'inscriptions en décision modificative rend leur réalisation durant l'année très hypothétique compte tenu de la lourdeur des procédures administratives.
- L'excédent disponible peut également être utilisé pour réduire la pression fiscale.

Hors déficit d'investissement reporté, remboursement des emprunts et autres opérations financières, différences sur réalisation d'immobilisation et provisions pour dépréciation, la somme disponible pour les nouveaux investissements est de 1 138 455 € contre 1 140 451 € en 2007 (soit – 1 996 €).

Ce niveau d'investissement est réalisable grâce à l'autofinancement (509 057 €), au recours à l'emprunt (849 050 €) et à l'affectation du résultat 2007 (497 868 €).

Les autres recettes proviennent :

#### **Au Chapitre 10 : « Dotations fonds divers et réserves »**

- |   |       |           |                             |
|---|-------|-----------|-----------------------------|
| • | 10222 | 194 378 € | du F.C.T.V.A.               |
| • | 10223 | 9 200 €   | de taxe locale d'équipement |

**Le Chapitre 13 : « Subventions d'investissements »** s'élève à 73 119 € se répartissant :

- pour les subventions Etat -compte 1321 – 26 789 € sont prévus pour la Bibliothèque au titre de la D.G.D. (acquisition de mobilier), alors que les subventions prévues pour l'Aire de Passage des gens du voyage et le centre socioculturel sont diminuées de 49 000 € compte tenu d'un changement d'imputation comptable, compte 1328 – autres subventions CAF d'une part et d'un complément assuré par emprunts à taux zéro de cet organisme d'autre part.
- pour les subventions Région – compte 1322 – 35 000 € sont prévus pour l'acquisition de mobilier à la bibliothèque
- pour les subventions Département – compte 1323 – 32 000 € sont prévus en dotation cantonale, alors que 1 665 € sont annulés pour l'opération des chalets du camping (F.D.T) soldée.
- pour les subventions FEDER – compte 1327 – 205 € sont prévus à la baisse pour le C.L.S.H., l'opération étant également clôturée.

- pour les autres subventions – compte 1328 – 15 300 € sont prévus pour le Centre Social et 14 900 € pour l’Aire de passage des gens du voyage, financés tout deux par la C.A.F..

**Le Chapitre 16 : « Emprunts »** s’élève à 849 050 €, répartis pour 780 000 € en emprunts divers, pour 50 000 € afin de financer la réalisation des travaux à la Perception et pour 19 050 € en emprunts de la CAF à taux zéro pour les réalisations indiquées ci-dessus.

**Au 28 : « Amortissement des immobilisations »** On retrouve les 177 251 € d’amortissements pour immobilisations enregistrés également en dépenses de fonctionnement au compte 681.

En report à nouveau, on note des restes à réaliser pour 4 286 154 € :

•	1321	Subvention d’équipement Etat	584 407 €
•	1322	Subvention d’équipement Région	103 226 €
•	1323	Subvention d’équipement Département	47 308 €
•	1327	Subvention d’équipement FEDER	237 499 €
•	1641	Emprunts	3 313 714 €

**EN DEPENSES**, les reports à nouveau s’élèvent à 2 901 547 €. Ils se répartissent ainsi :

2031	278 L	Frais d’études	9 915 €
2042	414	Subventions d’équipements aux personnes De droit privé	1 621 €
2111	187 C	Acquisitions de terrains	3 905 €
2138	294 B	Acquisition Immeuble avenue de Verdun	1 130 €
2151	252 G	Réseaux de voirie	3 000 €
21571	156 C	Matériel roulant de voirie	5 851 €
21578	156C	Autre Matériel et outillage de voirie	13 036 €
2158	156 C	Autres installations, matériel, outillage	1 860 €
2183	156 C	Matériel de bureau, matériel informatique	16 648 €
2188	156 C	Autres immobilisations corporelles	103 687 €
2313	161 K	Travaux Bibliothèque	372 902 €
2313	230 F	Travaux Piscine	8 000 €
2313	246 B	Travaux Bâtiments et Installations Sportives	126 783 €
2313	247 L	Travaux des Ecoles	144 563 €
2313	253 E	Travaux Divers Bâtiments	272 292 €
2313	255 A	Travaux de la Mairie	36 250 €
2313	256 K	Travaux Gymnase M. Genevoix	8 417 €

2313 271 C	Travaux Eglise	822 764 €
2313 273 K	Travaux Gymnase Caqueret	13 704 €
2313 274 H	Travaux Camping	33 386 €
2313 286 A	Aménagement de la Poste	6 835 €
2313 287 K	Aménagement Centre Socio Culturel	72 726 €
2313 292 F	Tribunes du Foot	11 101 €
2313 293 D	Aire de passage gens du voyage	219 454 €
2318 178 D	Travaux de voirie	587 442 €
2318 257 H	Travaux espaces verts	1 074 €
2318 283 G	Travaux du cimetière	13 201 €

En ce qui concerne les nouvelles propositions, les programmes d'investissement se décomposent comme suit :

**Au chapitre 20 : « Immobilisations incorporelles »** un crédit de 78 661 € est proposé, avec 1 500 € prévus pour le contrôle des installations sportives, 20 000 € pour l'étude d'aménagement pointe des halles, 57 161 € pour la participation à la création de huit logements sociaux rue Paul Bert (dans l'ancienne ANPE).

**Au chapitre 21 : « Immobilisations corporelles »** un crédit de 203 000 € est proposé.

Au 21578 – Matériel et outillage de voirie – une somme de 13 600 € est inscrite pour l'acquisition de panneaux et de deux Toutounet.

Au 2183 – Matériel de bureau et informatique – une somme de 4 500 euros est prévue pour l'acquisition d'un logiciel Autocad

Au 2188 – Autres immobilisations corporelles – c'est une somme de 184 900 € qu'il vous est proposé d'inscrire. On peut y noter :

- 2 000 € pour acquérir des rayonnages à l'école Jean de la Fontaine
- 7 000 € en matériel scolaire divers
- 106 800 € pour acquérir le nouveau mobilier pour la bibliothèque
- 10 000 € pour des illuminations notamment Pont de la Vieille Loire.
- 13 200 € pour des matériels de sport
- 800 € pour un chronomètre à la piscine
- 4 000 € pour un gradateur de lumière salle Théodore Gérard
- 41 100 € pour les espaces verts avec notamment l'achat d'une tondeuse frontale

Pour les « immobilisations en cours » **chapitre 23**, le projet de budget fait apparaître une dépense de 856 794 € se répartissant en dix programmes.

- 2313-246 B Travaux Bâtiments et Installations Sportives + 26 000 €

- 14 000 € pour le terrain de football
- 2 500 € pour la salle affectée au Judo
- 6 500 € pour les installations du tennis
- 3 000 € pour le stand de tir

- 2313-247 L Travaux des Ecoles + 65 000 €

Pour la reprise des acrotères, l'acquisition d'un store et l'implantation d'un réseau informatique à l'Ecole Saint-Just, ainsi que pour des volets roulants à Jean de la Fontaine et la reprise de sols à René Cassin

- 2313-253 E Travaux Divers Bâtiments + 66 000 €

- 10 000 € de divers et imprévus
- 50 000 € pour la transformation des locaux de la perception
- 1 000 € pour le ferme-porte salle Théodore Gérard
- 5 000 € pour des cases de rangement extérieures au centre technique

- 2313-255 A Travaux de la Mairie + 1 500 €

Pour la pose de stores

- 2313-256 K Travaux Gymnase M. Genevoix + 20 000 €

Pour des travaux d'électricité dans un but de mise en sécurité

- 2313-271C Travaux de l'Eglise + 420 000 €

Pour la poursuite des travaux

- 2313-286 A Aménagement de la Poste – Centre Culturel Denfert Rochereau + 10 000 €

Pour l'installation d'un brise-vue

- 2318-178D Travaux de voirie + 206 294 €  
soit plus de 18 % des opérations d'équipement

Y sont programmés :

- Travaux divers + 28 294 €
- Supplément de crédit Rue de Caqueret + 130 000 €
- Mise en sécurité de l'avenue de Verdun et du 14 juillet + 15 000 €
- Grilles d'eaux pluviales allée Marcel Merle + 3 000 €
  
- Quai de l'Europe : financé à 1/3 par la Ville, + 30 000 €  
et 2/3 par le Département

- 2318-257 H Travaux Espaces Verts + 22 000 €

- 1 000 € de plantations au camping
- 3 000 € de plantations pour l'année 2008
- 18 000 € pour l'abattage des peupliers au Gué du Loup

- 2318-283 G Travaux du Cimetière + 20 000 €

Pour la création d'un columbarium supplémentaire

### **Au chapitre 16 : « Emprunts et dettes assimilées »**

On constate le remboursement du capital des emprunts faits par la Ville soit 702 500 €.

Le **déficit d'investissement** 2007 – compte 001 – est repris pour le montant figurant au compte administratif voté précédemment, c'est-à-dire 1 882 475 €.

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent à 169.46 € par habitant pour 325 € en moyenne au niveau national, elles représentent 19 % des recettes réelles de fonctionnement contre un taux d'équipement de 30 % pour les communes de moins de 10 000 habitants appartenant à une Communauté de Communes à T.P.U.

Comme vous avez pu le constater, le budget de fonctionnement connaît peu de modifications, mis à part les écritures comptables à enregistrer pour tenir compte de la fin du lotissement du « champ du Pavillon ».

Les impôts restant fixés à des taux identiques, même avec l'augmentation générale des bases de 1.6% retenue par la loi des finances pour 2008, les contribuables decizois verront leurs impôts augmenter dans des proportions raisonnables pour la part qui incombe à la commune.

En fonctionnement, les efforts d'économie devront se poursuivre dans tous les secteurs afin de limiter les dépenses.

En investissement, les projets évoqués lors du débat d'orientation budgétaire ont été retenus. Nous nous sommes efforcés de répartir les investissements entre la réhabilitation du patrimoine et le renouvellement du matériel et de nouveaux équipements utiles au développement de la Ville et appréciables pour bon nombre de nos concitoyens.

Decize doit d'une part, demeurer le pôle d'attraction du Sud Nivernais mais également reconquérir une population qui l'a désertée. C'est dans cet état d'esprit que deux lotissements (Champ du Pavillon et Village de Brain) ont été réalisés par la Municipalité précédente, et qu'un troisième va être créé à compter de cette année.

La possibilité de réaliser la majorité de ces travaux dans l'année a également conduit aux propositions qui vous sont faites ce soir ; certains projets ayant même déjà fait l'objet de consultations auprès de fournisseurs potentiels ou étant la poursuite de travaux déjà bien engagés comme ceux de l'église.

Je rappelle que l'intégration des résultats 2007 conduit à ce que ce budget porte sur l'ensemble de l'exercice, répondant ainsi clairement au principe d'unité.

Comme toujours, il s'agit d'un budget sincère.

Toutes les subventions inscrites en recettes ont fait l'objet de décisions irrévocables des organismes payeurs ou d'engagements suffisamment conséquents pour qu'ils puissent être considérés comme tels ; par ailleurs les dépenses n'ont pas été sous estimées.

Cette année, deux projets différés démarreront enfin avec la réhabilitation de l'aire de passage pour les gens du voyage et la réfection de la rue de Caqueret, alors que l'extension de la bibliothèque ainsi que la restauration des façades et de la couverture de l'église Saint Aré s'achèveront également.

Decize verra donc à nouveau des tractopelles s'activer dans plusieurs quartiers dès ce printemps.

La voirie constituera encore en 2008 un poste important du budget ; de l'ordre de 18 % des programmes d'investissement.

L'entretien et l'aménagement des six écoles de la Ville génèrent une dépense de 74 000 €, soit 6.5 %

Les travaux de l'église représentent près de 37 % des travaux programmés.

Ces travaux seront complétés par ceux de la communauté de Communes notamment avec la mise à l'étude de la réfection de la Rue des Quatre Vents et de la Place du 8 Mai.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir approuver le budget tel qu'il vient de vous être présenté ».

## **SERVICE DES EAUX**

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'exploitation à 1 033 000 € H.T.,
- et pour la section d'investissement à 1 045 300 € H.T.

### **Section d'exploitation**

Les **dépenses** d'exploitation hors autofinancement complémentaire pour investissement diminuent de 4.5 % soit – 33 692 € par rapport au budget total de 2007.

Les chapitres voyant leurs dépenses augmenter sont les suivants :

- **Au chapitre 60** Achats et variation de stock l'augmentation de 4 000 euros anticipe l'évolution du prix des carburants, de l'électricité, du chauffage et des achats de marchandises diverses.
- **Le chapitre 64** Charges de personnel progresse de 4 600 € pour tenir compte des avancements d'échelons et de grades.
- **Au chapitre 68** Dotations aux amortissements et provisions la majoration est de 1 748 € pour tenir compte de l'intégration des nouveaux investissements.

En revanche, des dépenses sont prévues en diminution sur 3 chapitres :

- **Au chapitre 62** Autres services extérieurs la baisse est de 4 500 € portant exclusivement sur le compte 6288 – divers, qui enregistre les formations du personnel

aux conduites des matériels divers. Seul un permis poids lourd est budgété pour l'année 2008.

• **Au chapitre 63** Impôts, taxes et versements assimilés : la diminution est de 34 520 € principalement due à la baisse de la redevance prélèvement sur la ressource en eau notifiée par l'agence de l'eau Loire Bretagne (environ - 32%), calculée sur la base de l'année d'activité 2006 et compte tenu des dispositions applicables au cours du IX<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau (2007-2012).

Par ailleurs, la redevance pollution Agence Bassin diminue pour sa part de près de 30 000 € en raison de son nouveau mode de calcul qui passe à 0.210 € le mètre cube (en contrepartie, une nouvelle redevance sur le réseau de collecte est instaurée sur l'assainissement).

Cependant, un crédit de 14 000 €uros est inscrit au compte 6378 pour tenir compte de la taxe à l'étiage instaurée par arrêté inter préfectoral en date du 10 novembre 2006. Cette somme représente les redevances des années 2007 et 2008.

• **Le chapitre 66** Charges financières diminue de 4 300 € du fait de la baisse de l'encours de la dette et du nouveau mode de comptabilisation des I.C.N.E.

Les **chapitres 61** – Services extérieurs - ainsi que **67 Charges exceptionnelles** - sont constants.

En ce qui concerne **les recettes**,

➤ la vente d'eau est prévue	pour	632 000 €
➤ la redevance contre valeur pollution	pour	69 000 €
(baisse de près de 68 000 € compte tenu du passage de 0.401 € à 0.21 € de cette taxe assise sur la facturation d'eau)		
➤ les travaux	pour	50 000 €
➤ les abonnements et ouvertures de compteurs devraient rapporter		85 500 €
➤ les amortissements de subventions d'investissement et autres		
➤ produits exceptionnels		9 930 €
➤ le remboursement de rémunération de personnel		4 973 €

L'excédent antérieur reporté de 181 597 € permet de dégager un autofinancement de 317 858 € pour la section d'investissement.

### Section d'investissement

Les **dépenses** prévoient d'une part, l'intégration des reports, et d'autre part, les nouvelles dépenses.

### **Reports :**

• <b>chapitre 21</b>	Immobilisations corporelles dont :	25 938 €
	Outillage	1 159 €
	Matériel spécifique	11 888 €
	Matériel de bureau et informatique	12 891 €
• <b>chapitre 23</b>	Immobilisations en cours	873 431 €
	Concernant principalement les opérations d'extension ou de renforcement des réseaux, notamment Rue de Caqueret et vers les Feuillats	

### **Dépenses nouvelles :**

Il s'agit :

➤ de l'amortissement de subventions pour	9 930 €
➤ du remboursement en capital des emprunts pour	88 000 €
➤ d'immobilisations corporelles (outillage et matériels spécifiques compteurs)	7 001 €
➤ d'installations techniques au chapitre 23 dont	41 000 €
- travaux hors programme	10 000 €
- environnement réservoir Bois Bourgeot	15 000 €
- modification chloration station Gué du Loup	16 000 €

Les **recettes** prévoient d'une part l'intégration des reports, et d'autre part, de nouvelles recettes.

### **Reports :**

➤ chapitre 13	Subventions d'investissement	106 500 €
➤ chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	326 530 €

### **Recettes nouvelles :**

➤ excédent antérieur reporté	312 666 €
➤ autofinancement complémentaire	317 858 €
➤ amortissements	124 542 €

➤ excédent de fonctionnement capitalisé

153 673 €

Des recettes ont été annulées au chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées pour 296 469 € ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget du Service des Eaux tel qu'il vient de lui être présenté.

## **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'exploitation à 556 000 €,
- et pour la section d'investissement à 1 100 000 €

### **Section d'exploitation**

Les **dépenses** d'exploitation hors autofinancement complémentaire pour investissement augmentent de 18.8 % soit + 71 380 € par rapport au budget total de 2007.

Les chapitres voyant leurs dépenses augmenter sont les suivants :

• **Au chapitre 60** Achats et variations de stocks + 6 000 €, notamment pour l'achat de chaux, de chlorure ferrique, de polymère ainsi que de talc nécessaire à la régulation du taux de cuivre, mais aussi des dépenses futures à intervenir du fait de la nouvelle station d'épuration de Brain.

• **Au chapitre 61** Services extérieurs + 9 400 € pour tenir compte des analyses supplémentaires, des frais de mission d'assistance technique, ainsi que des frais dus au suivi agronomique des boues jusqu'alors imputés en section d'investissement.

• **Au chapitre 63** Impôts, taxes et versements assimilés + 53 350 €. Cette augmentation est due au nouveau mode de calcul pour la redevance réseaux de collecte.

Cette somme représente le reversement de redevance à l'agence de l'eau Loire Bretagne qui est encaissée pour un montant identique en recettes au 70128.

- **Au chapitre 64** Charges de personnel + 3 600 € pour tenir compte des avancements d'échelons et de grades.
- **Au chapitre 66** Charges financières + 2 805 € prenant en considération à la fois les frais générés par les emprunts réalisés en 2007 et du nouveau mode de comptabilisation des I.C.N.E.

En revanche, des diminutions de dépenses sont prévues sur 2 chapitres :

- **Au chapitre 62** Autres services extérieurs - 1 900 €
- **Au chapitre 68** Dotation aux amortissements - 1 875 €

Le **chapitre 67** Charges exceptionnelles est stable.

En **recettes**, le produit de la redevance assainissement s'établit à 410 000 € avec une augmentation de tarifs correspondant à l'évolution du coût de la vie depuis deux ans (il n'y avait pas eu d'augmentation l'année dernière).

Le produit des travaux est estimé à 3 053 €.

Le compte 7063 Contribution des Communes est en légère diminution de 1 300 € par rapport à 2007, s'établissant à 44 700 €.

Le compte 70128 Autres taxes et redevances enregistre la redevance réseaux de collecte qui fait désormais l'objet d'un calcul à part de la redevance pollution établie par l'agence de l'eau Loire Bretagne, soit un montant de 53 200 €

La prime d'épuration versée par l'Agence de Bassin est en sensible hausse de 3 010 € tenant compte du réalisé 2007 et avant une baisse notable annoncée à partir de 2009.

L'amortissement des subventions augmente de 600 €.

L'excédent antérieur reporté est de 662 €.

La différence entre les dépenses et les recettes permet de dégager un autofinancement pour investissement de 96 395 €.

### **Section d'investissement**

Les **dépenses** intègrent tout d'abord les reports.

Ils concernent :

➤ les frais de recherche et de développement	5 639 €
➤ l'outillage pour	487 €
➤ le matériel spécifique pour	7 728 €
➤ le matériel de transport pour	14 805 €
➤ les installations techniques pour comprenant notamment les travaux hors programme, le bassin d'orage, la station du village de Brain, le chemin du Bois Bourgeot, le renforcement Avenue de Verdun, la Route de Champvert, la réfection du poste Victor Hugo, l'armoire électrique Levée de Loire, la première tranche du réseau d'assainissement de Brain, les réseaux Rue de Caqueret.	469 725 €

Les dépenses nouvelles sont affectées :

➤ à l'amortissement des subventions pour	24 385 €
➤ au remboursement en capital des emprunts, avances de l'Agence de Bassin pour	174 400 €
➤ aux immobilisations incorporelles pour frais de recherche et développement	599 €
➤ aux immobilisations corporelles au chapitre 21 se répartissant ainsi	
* outillage	1 000 €
* matériel spécifique	- 500 €
➤ aux installations techniques au chapitre 23 se répartissant ainsi	
* Bassin d'orage Virlogeux	100 000 €
* Armoire électrique levée de Loire	6 000 €
* Réseau assainissement Brain – 1 <sup>ère</sup> tranche	- 80 000 €
* Réseau assainissement Brain – 2 <sup>ème</sup> tranche	300 000 €

Le déficit antérieur reporté est de 75 732 €. Il est à noter qu'il a été majoré du montant des Intérêts Courus Non Echus de 2007 de 16 619.68 € compte tenu de l'application de la nouvelle nomenclature M 49.

En **recettes**, les reports s'élèvent à 428 867 € dont 67 171 € pour les subventions et 361 696 € pour les emprunts.

L'excédent de fonctionnement capitalisé s'élève à 145 249 €.

Les dotations d'Etat (FCTVA) produisent 31 757 €.

Les amortissements s'élèvent à 127 805 €.

Compte tenu de l'autofinancement complémentaire (96 395 €), le recours à l'emprunt s'élève à 269 927 € ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget du Service Assainissement tel qu'il vient de lui être présenté.

## **BUDGET CINEMA**

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'exploitation à 213 000 € H.T.,
- et pour la section d'investissement à 25 748 € H.T.

### **Dépenses de fonctionnement**

Les opérations réelles, c'est-à-dire hors prélèvement pour dépenses d'investissement et dotation aux amortissements sont en diminution de 1 754 € soit – 0.87 % par rapport à 2007.

Les chapitres suivants enregistrent des diminutions de charges :

- **Au chapitre 65** Autres charges de gestion - 4 000 €
- **Au chapitre 67** Charges exceptionnelles - 96 €

Les chapitres **60** – Achat et variation des stocks, **61** – Services Extérieurs, **62** - Autres services extérieurs, **63** - Impôts, taxes et versements assimilés sont constants

Seul le **chapitre 64** – Rémunération du personnel est en légère augmentation de 2 342 € pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment pour le budget principal de la Ville.

La dotation aux amortissements augmente de 250 €.

Le déficit de fonctionnement reporté est de 13 254 €.

### **Recettes de fonctionnement**

Les entrées comptes 7062 et 7088 sont prévues respectivement à hauteur de 179 200 € et 14 000 €.

La confiserie, au compte 7078 s'établit à 11 000 €, soit 2 561 € de plus que le réalisé 2007.

Le **chapitre 74** – Dotations, subventions, participations – provenant de la répartition Canal + / TPS et de la subvention Art et Essai est en sensible diminution de 2 000 €.

Les recettes publicitaires au **chapitre 75** – Autres produits de gestion courante – sont en hausse de 41 €.

**En investissement**, on note des reports en dépenses d'un montant de 5 179 € au chapitre 21 – Immobilisations corporelles ainsi que de 6 958 € au chapitre 23 – Immobilisations en cours, auquel s'ajoute une dépense nouvelle de 13 611 €.

Pour les **recettes**, il a été prévu :

- des amortissements pour 344 €

L'excédent d'investissement reporté est de 25 404 € ».

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ce budget tel qu'il vient de lui être présenté.

## **BUDGET ECOLE DE MUSIQUE**

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Le budget du service s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section d'exploitation à 118 500 €,
- et pour la section d'investissement à 3 600 €

En **dépenses de fonctionnement**, l'essentiel est constitué par les frais de personnel pour 99 945 €, soit une augmentation de 10 845 € par rapport à 2007. Les frais de missions constituent le second poste de dépenses à 7 000 €, le compte fêtes et cérémonies s'élevant à 3 300 €.

Le solde permet d'assurer le fonctionnement du service avec les fournitures de bureau et fournitures administratives, imprimés divers, frais de télécommunications, partitions, documentation, entretien des instruments, reversements S.A.C.E.M.

La dotation aux amortissements est de 1 740 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 515 €.

Les **recettes** proviennent :

- |  |          |
|--|----------|
| • des redevances versées par les élèves pour   | 26 500 € |
| • des locations d'instruments pour             | 2 000 €  |
| • d'une participation du budget principal pour | 90 000 € |

Les **dépenses d'investissement** se répartissent comme suit :

- |   |         |
|---|---------|
| • le déficit d'investissement reporté de                | 766 €   |
| • l'achat de matériel de bureau et informatique pour    | 462 €   |
| • l'achat de matériel (batterie, pupitres, flight case) | 2 372 € |

Le financement de ces acquisitions est assuré par :

- |  |         |
|--|---------|
| • le virement de la section de fonctionnement  | 515 €   |
| • les amortissements pour                      | 1 740 € |
| • le F.C.T.V.A. pour                           | 579 €   |
| • l'excédent de fonctionnement capitalisé pour | 766 € » |

Sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte ce budget tel qu'il vient de lui être présenté.

### **BUDGET LOTISSEMENT « Village de Brain »**

Madame ROUSSAT fait part que le budget présenté hors taxes s'équilibre en dépenses et en recettes à 339 420 € pour la **section de fonctionnement** et à 243 479 € pour la **section d'investissement**.

Elle précise que les travaux ayant démarré fin 2006, l'essentiel a été réalisé l'an passé.

Elle ajoute que les 21 lots sont réservés, que 19 ont fait l'objet d'un acte notarié, que 15 permis de construire ont été délivrés.

Elle souligne qu'il s'agit donc d'un budget exclusivement « de reports » visant à solder ce programme au cours de l'année 2008.

Aussi, considérant que ce budget n'intègre aucune nouvelle proposition mais reprend uniquement les prévisions initiales et les écritures relatives à la constitution et au suivi des stocks ; sur proposition de Madame ROUSSAT, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

### **BUDGET LOTISSEMENT N° 3**

Madame ROUSSAT fait au Conseil Municipal l'exposé suivant :

« Les 2 lotissements de 30 et 21 lots – Champ du Pavillon et Village de Brain – réalisés pendant le dernier mandat ont été entièrement commercialisés.

Aussi, conformément aux propositions formulées pour permettre à chacun d'avoir accès à une propriété sur la commune un budget lotissement n° 3 vous est soumis.

Ce budget présenté également hors taxes s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 069 000 € pour la **section de fonctionnement** et à 533 000 € pour la **section d'investissement**.

Il comprend en **dépenses de fonctionnement** :

➤ les frais d'acquisition foncière compte 6015 pour	50 000 €
➤ les honoraires du maître d'œuvre compte 6045 pour	50 000 €
➤ les travaux d'aménagement et de voirie compte 605 pour	430 000 €
➤ les intérêts de ligne de trésorerie compte 6611 pour	3 000 €
➤ la variation des encours de production compte 7133 pour une somme identique soit	533 000 €

Ces montants pourront bien sûr être révisés au fur et à mesure du bouclage de l'opération.

Les **recettes** sont assurées :

➤ par l'excédent provenant du lotissement du Champ du Pavillon compte 7474	141 493 €
➤ et la vente de terrains compte 7015	391 507 €
➤ la variation des encours de production compte 7133 pour une somme identique soit	533 000 €

En **investissement**, les dépenses correspondent aux terrains compte 3351 pour 533 000 € ; et les recettes, à l'intégration des travaux en cours pour le même montant ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget lotissement N° 3 tel qu'il vient de lui être présenté.

### **Rapport n°19 - Subventions échanges scolaires**

Sur proposition de Madame BELLARBRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 3 364 € au C.C.A.S. dans le cadre des échanges scolaires des enfants decizois soit :

- 348 € pour 12 enfants du Collège Maurice Genevoix participant aux Marchés de Noël en Allemagne,
- 36 € pour un enfant du Collège Antony Duvivier participant à un voyage en Espagne,
- 612 € pour 17 élèves du Lycée Maurice Genevoix participant également à un voyage en Espagne,
- 140 € pour 7 élèves du Lycée en séjour pédagogique au Mémorial pour la Paix à Caen,
  
- 756 € pour 14 élèves du Collège effectuant un voyage en Italie : Rome - Pompeï,
- 704 € pour 16 élèves du Collège participant à une classe de neige,
- 684 € pour 19 élèves du Collège participant à un voyage en Angleterre,
- 84 € pour 8 élèves du Lycée Professionnel Desreumaux pour un voyage à PARIS.

### **Rapport n°20 - Subvention**

Sur proposition de Monsieur COLLANGE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 45 641 € au Centre Socio Culturel au titre des C.L.S.H. primaire et maternel et de l'action jeunes.

### **Rapport n°21 - Avenant convention Ville d'Appui - Prorogation Centre de Loisirs Sans Hébergement**

Monsieur COLLANGE rappelle que par convention en date du 13 Juillet 2005, numérotée 04314PPO15S1929, la Région Bourgogne s'est engagée sur le financement de la création d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement au titre d'un contrat Ville d'Appui à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux, soit 82 500 €, sous réserve que la commune s'engage à faire réaliser les investissements dans un délai maximum de deux ans.

Il précise que compte tenu du retard dans l'exécution des travaux relatifs à la voirie d'accès du Centre de Loisirs Sans Hébergement, le Conseil Régional a accepté de prendre un avenant à la dite convention pour autoriser la Ville à réaliser les travaux avant le 31 Décembre 2008.

Sur la proposition de Monsieur COLLANGE, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée.

### **Rapport n°22 - Rapport annuel d'activités de la C.C.S.N. 2007**

Monsieur LE BRAS expose que la loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ainsi que la circulaire du 5 Juillet 2001 visent notamment à renforcer l'information et la transparence au sein des groupements intercommunaux.

Il précise qu'il est ainsi prévu que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale - c'est-à-dire la Communauté de Communes - adresse un rapport annuel d'activités à chaque commune membre et fait part que ce document est consultable auprès des Services de la Ville.

### **Rapport n°23 - Travaux de voirie et réseaux AEP et Assainissement EU Rue de Caqueret**

Monsieur LOCTOR expose que la Ville de DECIZE a lancé un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de remplacement de la conduite AEP, de la reprise des branchements d'assainissement EU et de la réfection de la voirie, le marché se décomposant en 2 lots :

- **Lot n° 1** : Réseau AEP et branchements EU comportant une tranche ferme
- **Lot n° 2** : Réfection de la voirie comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Il ajoute qu'un avis de parution a été publié dans le Journal du Centre du 17 Décembre 2007 et au B.O.A.M.P. du 15 Décembre 2007, que 8 candidats ont retiré un dossier de consultation et que 5 entreprises ont remis une offre :

- Entreprise SEGEC - 36400 MONTGIVRAY
- Entreprise NOACCO S.A. - 58120 CHATEAU CHINON
- Entreprise SADE - 58000 NEVERS
- Entreprise LESCHEL et MILLET - 03400 YZEURE
- Entreprise TRACYL - 58640 VARENNES VAUZELLES.

Il fait part que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le Lundi 21 Janvier 2008, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- **Lot n° 1** : Entreprise SADE - 58000 NEVERS ayant obtenu 76,10/100 suivant le classement prévu au règlement de consultation (valeur technique 8/10 soit 40/50 - Prix 193 869,10 € H.T. soit 36,10/50),
- **Lot n° 2** : Entreprise TRACYL - 58640 VARENNES VAUZELLES ayant obtenu 90/100 suivant le classement prévu au règlement de consultation (valeur technique 8/10 soit 40/50 - Prix 398 883,00 € H.T. soit 50/50).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces marchés – tranches fermes.

## **Rapport n°24 – Questions diverses**

### **Motion de soutien au Centre Hospitalier de CLAMECY et au maintien de l'activité de sa maternité**

Sur proposition de Monsieur LASSUS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la motion ci-après transmise par la Communauté de Communes du Val du Beuvron.

« Le Conseil Municipal de DECIZE :

#### ➤ REAFFIRME

- son attachement au Centre Hospitalier de CLAMECY et, tout particulièrement, au maintien de l'activité de sa maternité, du fait de l'éloignement géographique de CLAMECY par rapport à AUXERRE et NEVERS et des risques liés au transport des patientes,
- son soutien à l'Association des Usagers et à l'ensemble des personnels du Centre Hospitalier,

#### ➤ DEMANDE

- que soit prise en compte la spécificité des petits centres hospitaliers de proximité désavantagés par la mise en place d'une dotation financière liée à l'activité,
- que soient reconnus les besoins en matière de santé de la population du bassin de vie des Vaux de l'Yonne, du Sud de l'Yonne et du Morvan et de la Nièvre en général,

#### ➤ EXIGE

- l'émergence rapide d'un projet global pour l'établissement assurant, outre le maintien de la maternité, un accueil de qualité dans des services de médecine et de chirurgie adossés à une imagerie médicale performante et à un SMUR en capacité

d'intervenir rapidement sur notre territoire sans que ce soit au détriment de ses moyens d'accueil et de ceux des autres services,

➤ S'ASSOCIE aux actions qui seront mises en œuvre par l'Association des Usagers ».

Aucune autre question n'étant posée, et après avoir adressé plus spécialement ses remerciements à Madame ROUSSAT, Monsieur LASSUS lève la séance à 21 H 45'.